

Nouvel état des lieux en cours de bail

Par maxime, le 23/05/2012 à 15:45

Bonjour,

le propriétaire de l'appartement que je loue depuis dix ans change de gestionnaire de bien. Ce dernier demande un rdv pour un état des lieux: est-ce obligatoire ou puis-je refuser? (sachant qu'un état des lieux a été fait lors de mon entrée, il y a dix ans)

merci

M.

Par cocotte1003, le 23/05/2012 à 17:59

Bonjour, cela n'est pas nécessaire, le bail et l'état des lieux d'entrée restent valable malgrè le changement de gestionnaire. avez vous bien toujours cet état des lieux en votre possession, cordialement